

L'Écho de Jossigny

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

AVRIL 2024



<http://jossigny.fr/>

HORAIRES DE LA MAIRIE :

Lundi, Mardi et
Jeudi : 9H/12H et
14H/17H

Mercredi :
9H/12H

Vendredi :
9H/12H et 14H/18H



Le mot du Maire

Chers Jossignaciens, Chères Jossignaciennes,
L'année 2023 a été riche en événements de toute nature que vous relatons dans ce BM !

Mais, 2024 est déjà là... Aussi nous sommes ravis, le conseil municipal et moi-même, de vous adresser nos vœux les plus conviviaux, les plus chaleureux pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle soit remplie de bonheur, de réussite pour vous et vos proches !!!



Cette année a déjà commencé sur les chapeaux de roues... les agriculteurs en colère !!!

Vous avez été nombreux à constater le blocage de l'autoroute A4, par ceux qui devraient être les fournisseurs exclusifs de notre alimentation au quotidien.

Tout naturellement, la fermeture du tronçon Serris/Ferrières en Brie a augmenté de manière significative le flux routier (Véhicule Léger et Poids Lourds) sur toutes les rues de Jossigny.

La bande enherbée, le long du mur du château, rue de Meaux a été particulièrement touchée.

Nous avons constaté des ornières de plus de 40 centimètres, fragilisant le bordurage, et l'assise du mur d'enceinte de notre château.

J'ai sollicité les services de la Préfecture, du Département pour la remise en état.

Jossigny n'a ni les moyens financiers, ni le personnel pour assurer la réfection !!!

Vous trouverez dans ce bulletin, une rétrospective des événements et animations de 2023 et une liste exhaustive des travaux, projets ou événements pour 2024 !!!

Ainsi, vous pourrez constater que le travail ne manque pas pour faire que Jossigny, votre village reste empreint de quiétude, de solidarité et de dynamisme, une exception rurale au beau milieu de la Ville Nouvelle : l'ambition principale de l'équipe municipale !!!

Bonne lecture et encore une très belle année 2024 !

On ne le redira jamais assez, pour notre équipe municipale, la vie du village s'articule autour de trois piliers :

1-L'école :

Pôle d'éducation par excellence mais qui est aussi un lieu d'échange entre parents, entre élèves grâce à une équipe enseignante bienveillante et à l'écoute.

N'oublions pas les services périscolaires adaptés aux aspirations des familles (doublement du service de restauration, accueil du mercredi...)

2-Les commerces :

Est-il nécessaire de vous préciser que le maintien de leur activité dépend de la fréquentation des habitants du village !

Happy truck 77 :

Venez rencontrer Séverine et Cyril tous les mardis de **16h00 à 19h00** (nouveaux horaires) pour découvrir leur boucherie-charcuterie ambulante. Ils proposent également une gamme variée de corbeilles de fruits, des plateaux de charcuterie et de fromages pour égayer vos événements familiaux (sur commande).

L'escale de Jossigny :

Au restaurant, brasserie, bureau de tabac où tous les plats (à déguster sur place ou à emporter) sont faits maison sous le contrôle de Mama Bui, de François et de Jean Christophe.

Une ambiance cosy, un accueil chaleureux !

L'épicerie « Mini Market » :

Brahim et son frère vous proposent tous les jours des services en plus : dépôt de pain et viennoiseries, dépôt et reprise de colis... avec le sourire !

L'auberge du Cheval Blanc :

L'hôtel restaurant propose également des salles de séminaires, de mariage. Nous saluons Didier Léopold et son équipe pour leur professionnalisme.

3-L'animation, et le tissu associatif :

Nous comptons, actuellement, trois associations actives Horse Médiation, Krav Maga et le Club de l'Amitié qui les font vivre, chacun dans leur domaine... un plus pour l'animation du village ! C'est peu vous direz-vous, mais gérer une association relève du défi ! Au-delà de la constitution d'un bureau, et assurer son renouvellement après quelques années... Faire vivre une association nécessite des soutiens, des adhérents en premier lieu, mais aussi et surtout, une équipe de bénévoles active et disponible !

L'idée serait de créer un « réservoir » de personnes, susceptibles de donner un coup de main pour des actions ponctuelles au sein de notre village... Pas de contraintes particulières, juste une volonté d'aider... Quand vous pouvez, quand vous voulez en fonction de votre « agenda personnel » !!!

Pour ce faire, vous pouvez remplir le formulaire en insert qui ne vous engage pas sur le long terme... Juste pouvoir vous contacter pour les manifestations à venir, recueillir votre présence ou non !!!

Nous vous invitons le 23 avril, à 20h30, à une réunion d'organisation de notre « Réservoir de Bénévoles » à la Grange aux Dimes...

Venez nombreux pour débattre de ce sujet si important « la vie du village de Jossigny » !!!

Pour comprendre, au mieux, le mouvement des agriculteurs, nous avons pris le parti d'interviewer un jeune agriculteur Pierre Edouard POTTIER, aussi conseiller municipal, qui gère le domaine de la ferme du Château de Jossigny.

Le Bulletin Municipal : « Bonjour Pierre Edouard pouvez-vous nous donner simplement « les Raisons de la Colère » de la profession agricole ? »



Pierre Edouard POTTIER : « Tout d'abord nous sommes plutôt des taiseux et des faiseux ... mais quand la coupe est pleine... il faut se faire entendre... »

Le BM : « Expliquez-nous, en quelques mots... »

Pierre Edouard POTTIER : « Les normes européennes puis françaises submergent toutes les exploitations, quelles que soient leurs tailles !!!

Le paysan à la nuit tombée, se transforme alors en gratte-papier, après une longue journée de travail. Est-ce que ces mêmes normes régissent la production mondiale des pays exportateurs : NON !!!

Est-ce que les grands groupes de l'agroalimentaire, de la distribution prennent en compte ces normes pour relancer la création de valeur et assurer une équitable répartition des produits financiers : NON !!!

Certains distributeurs ont des centrales d'achat dans d'autres pays européens... Pour l'agroalimentaire... la traçabilité des produits (BIO par exemple...) est une vue de l'esprit...

Alors... avant d'accompagner la transformation des modèles de productions susceptibles de répondre aux attentes et besoins des consommateurs que vous êtes, promouvoir les choix de consommations privilégiant une alimentation saine, sûre et durable... il semble logique de permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement d'un prix juste !!! »

Le BM : « Les taiseux s'expriment... Vous avez beaucoup de questions et pas assez de réponses concrètes... Pourtant, notre Premier Ministre a déclaré, récemment, que notre agriculture est une force, une exception française... »

Pierre Edouard POTTIER : « Encore faut-il lui donner les moyens de perdurer, de vivre... Tout simplement !

On a eu des réponses, la ou les lois EGALIM !!!

Celles-ci visent à :

Encadrer le libre échange avec l'Union Européenne avec les mêmes normes pour valoriser une égalité de traitement... **ce n'est pas gagné !**

Maintenir des revenus en activité, avec des révisions de prix liées aux coûts de production. Donc construire des prix « par la marche en avant », en diminuant les marges des groupes agroalimentaires et de distribution... **ce n'est pas gagné !!!**

Revaloriser socialement la profession agricole... une retraite construite sur les 25 dernières années comme toute entreprise privée... **ce n'est pas gagné !!!**

Un problème... : 4 décrets d'application des lois EGALIM ont été actés en 2022... sur les 19 nécessaires ! »

Le BM : « À Jossigny, nous sommes installés sur un territoire de 962 hectares d'espaces agricoles et naturels, au beau milieu de Marne la Vallée, seuls 6% sont utilisés pour une urbanisation raisonnée...

Cultivons notre particularisme, notre exception agricole à la française... Soutenons nos agriculteurs !!! »

Merci Pierre Edouard pour cet éclairage concret, nous serons toujours avec vous !!!



Etat civil + mairie

Par nécessité, l'équipe administrative de Jossigny se renforce...

Depuis l'ouverture de l'Hôpital de Marne la Vallée, l'enregistrement des naissances, des décès ne cesse d'augmenter, sans parler de la rédaction des livrets de famille et leur modification au fil du temps, de la demande d'actes de naissances, de décès (environ 45000 par an), soit en mairie principale, soit par internet ...

Heureusement, pour le budget communal, un décret, paru en 2015 s'appuyant sur la Loi ALUR, permet à la commune de facturer quasiment la totalité des frais occasionnés par l'Etat civil, aux communes de résidence des déclarants soit 140 000 € environ.

Pour votre complète information, l'équipe de la mairie annexe (hôpital) est composée de : Sylvie PAILLARD, Françoise ANSEUR et Annella KOVACEVIC...

Pour la mairie principale l'accueil et les affaires générales sont gérés par Evelyne BOUCHER, Christelle ANDRIEU et Léa ROUSSEAU qui a intégré l'équipe en janvier.

Vitesse dans le village

Depuis quelques années maintenant, l'équipe municipale a décidé de pacifier les routes RD406 et RD10 en limitant la vitesse à 30km/h sur ces axes.

Grâce au concours de Marne et Gondoire, un radar pédagogique est installé, pour une durée d'un mois, nous permettant d'avoir des données fiables de vitesse. Ce compte rendu, très instructif et détaillé, nous permet de remettre en question certaines idées reçues. Un exemple récent, sur la période du 1^{ER} novembre au 1^{ER} décembre, rue de Paris :

- on constate que ce sont 1431 véhicules entrants et 1272 sortants par jour.
- 70% des automobilistes respectent la vitesse réglementaire dans le sens entrant et 73.4% en sortant.
- 0.13% (soit 58 véhicules entrants) ont une vitesse supérieure à plus de 20km/h et 0.36% (soit 141 véhicules sortants).

Bien entendu, la vigilance est de mise, notamment grâce au concours du détachement motocycliste de Meaux qui effectue, à notre demande, des contrôles inopinés de vitesse.

Nous avons demandé que le radar pédagogique soit positionné sur les autres rues, ce fut le cas en février, rue de Lagny...

À suivre pour la rue de Tournan et la rue de Meaux...



Retour en images sur l'installation des sapins dans notre village...



**...par les membres du Conseil Municipal
et quelques bénévoles.**

Collecte des sapins

Depuis quelques années, la commune organise la récupération de vos sapins, et ce, pour éviter de voir « des dépôts inopinés sur les trottoirs » !!!

Vous avez été très nombreux à profiter de ce service ! Nous n'avons pas eu de dépôts en dehors de la période de ramassage et nous vous en remercions !!!

Cette année l'enlèvement a été organisé, à titre gracieux, par la GAEC CORMAN qui les a réduits en compost, une valorisation des déchets verts !!!

Nous les remercions très chaleureusement pour cette initiative participative à la vie du village !



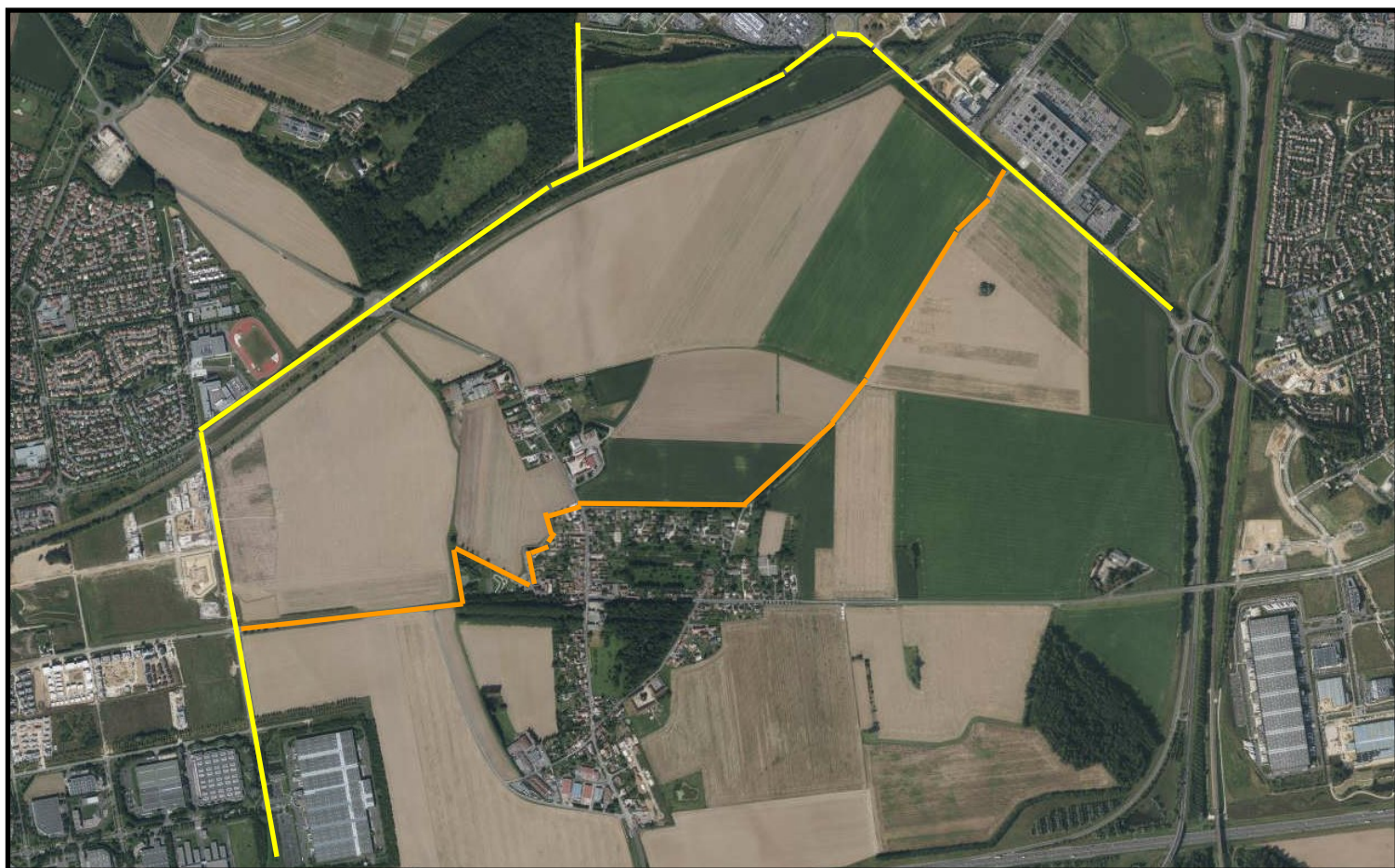
Les liaisons douces

Depuis 2020 au moins, la commune de Jossigny œuvre pour conforter des liaisons douces et sécurisées afin de permettre aux habitants de rejoindre Bussy St Georges (axe Est/Ouest), l'hôpital de Marne la Vallée, Carré HAUSSMANN, le Clos du Chêne, le Val d'Europe. Il était également nécessaire d'envisager une continuité Nord/Sud pour accéder à la forêt Régionale de Ferrières.

La carte ci-dessous vous permet de visualiser l'ensemble des projets de mise en œuvre de ce maillage qui permettra, à terme, d'effectuer des jonctions sur des réseaux existants, ou futurs, conçus sous l'égide d'EPAMARNE, de Marne et Gondoire, et de Jossigny.

Ce mode doux, sécurisé reste tributaire d'infrastructures importantes : l'aménagement du diffuseur du Sycomore sur l'A4, la mise en œuvre de la passerelle « de Ferrières » doublement de la RD231 (Face à l'hôpital/ prolongation du Chemin de la Croix Blanchetôt) avec sécurisation de sa traversée, la finalisation de la Voie Express Vélo subventionnée, en partie, par la Région Ile de France et l'Etat.

Ces aménagements, très coûteux, vous seront détaillés, dans les mois à venir, dans un numéro spécial dédié.



Infos travaux

Bordurage de la rue de Lagny, sur la partie « sortie de village », **financé par la commune**, afin de permettre la réfection de la voirie par le Département.



Les élections européennes en France en 3 points

<p>Quand ?</p> <p>Dimanche 9 juin 2024</p> 	<p>Qui ?</p> <p>81 représentants pour la France</p> 	<p>Comment ?</p> <p>Suffrage universel direct (un tour)</p> 
--	---	---

Les dates clefs

1er mai : date limite d'inscription sur les listes électorales en ligne ;

3 mai : date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie ;

9 juin : scrutin en France hexagonale.

Comment voter ?

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Les ressortissants communautaires (c'est-à-dire possédant la nationalité d'un des 27 pays membres) qui ont le droit de voter dans leur pays d'origine peuvent aussi voter aux élections européennes. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires européennes de cette commune. Comme pour les électeurs français, ces ressortissants peuvent s'inscrire soit en ligne, soit en mairie.

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Il est possible de faire la demande en ligne sur [Maprocuration.fr](https://maprocuration.fr) Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

Si vous disposez d'une identité numérique certifiée France Identité (obtenue après un déplacement en mairie), vous pouvez être dispensé de déplacement pour faire valider votre procuration.

Halloween



Comme tous les ans, cette fête célèbre qui a traversé les océans s'est installée pour une nuit à Jossigny !

Des monstres ont débarqué sans crier gare et sont venus toquer à vos portes !!! Vous les avez affrontés, sur le pas de celles-ci, en les repoussant à coups de bonbons et de sucreries...

En dépit de son nom d'origine chrétienne et anglaise, de multiples sources présentent Halloween comme un héritage de la fête religieuse de Samain (fête irlandaise aux origines celtes qui célèbre le passage de la claire saison estivale à la sombre saison de l'hiver). Elle était célébrée au début de l'automne par les Celtes et constituait pour eux une sorte de fête du Nouvel An.

L'année prochaine, si vous cherchez le combat, n'hésitez pas à mettre sur votre porte ou autre un signe pour les attirer à vous !!!!

Commémoration du 11 novembre

En mémoire des combattants morts ou disparus pour la France, plusieurs générations de Jossignaciens se sont rassemblés le 11 novembre autour du Monument aux Morts.

A cette occasion, suite à un discours d'introduction, le nom de chacun des habitants du village décédés a été énuméré suivi d'un solennel « Mort pour la France ».



Après qu'ait été déposée une gerbe de fleurs, les habitants présents ont pris la direction du cimetière.

Les enfants ont alors pu y déposer un bouquet pour chacun des disparus du village.



La première édition du marché gourmand a eu lieu le 18 novembre 2023 à la grange aux Dîmes. Une quinzaine d'exposants issus de notre région nous ont proposé leurs produits pour le plaisir de tous : vin, miel, pain, fromage, pâtes, thé ... Il y en avait pour tous les goûts !



Malgré un temps exécrable, vous avez été nombreux à vous déplacer pour cet événement, merci d'avoir contribué à cette belle réussite.

68 personnes ont participé à notre jeu concours : deviner le poids de notre panier gourmand, exclusivement composé des produits issus du marché. La bonne réponse était de 8Kg015... Félicitations à Mr Pascal R. qui a remporté le panier.



Face à ce succès, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une deuxième édition du **marché gourmand de Jossigny** aura bien lieu ! Alors à vos agendas, la date retenue est le **samedi 23 novembre 2024 !**

Le Noël des anciens



En 2023, comme chaque année, le Conseil Municipal a eu le plaisir de recevoir nos séniors...

A cette occasion, ils ont été accueillis par M. le Maire ainsi que par notre député, M. Hadrien Ghomi.

Nos anciens, comme à l'accoutumée, ont fait preuve de bonne humeur et nous avons pu partager ce repas de Noël au cours duquel on a beaucoup ri, dansé et bavardé.

Encore un grand merci à Mathieu G., notre DJ jossignacien qui a assuré l'animation musicale.



Noël des enfants

Le 16 décembre 2023, la magie de Noël a opéré dans notre village pour le plaisir de nos enfants mais également des plus grands !

A cette occasion, les enfants de Jossigny ont pu assister à un magnifique spectacle « Plume apprenti lutin », tant pour les décors que la qualité des comédiens. Nous avons pu suivre les aventures d'un jeune lutin bien décidé à réaliser son rêve malgré les difficultés.



Eh oui, Plume aimerait bien devenir lutin du Père Noël. Mais Claqueporte, le gardien de la maison du Père Noël, le soumet à trois épreuves : fabriquer un jouet, apprivoiser un renne et porter l'Esprit de Noël... Pas si facile ! Après de telles aventures, rien de tel qu'un délicieux goûter pour se remettre de ces émotions...



Sans oublier la traditionnelle distribution de livres pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire !!

Retour en images sur la cérémonie des vœux du 20 janvier 2024



Mise à l'honneur des enfants de Jossigny ayant participé au concours de la carte de vœux.



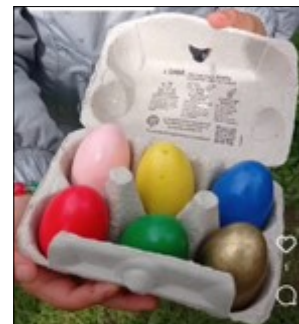
Remise du diplôme lié à l'obtention de la médaille du travail.

Œufs de Pâques

Le dimanche 31 mars, la Municipalité a invité les enfants à une grande chasse aux œufs. Une tradition que la commune de Jossigny fête tous les ans.

Cette année à la différence des autres, les grands et les petits étaient attendus, non pas devant l'église ou au parc, mais dans un cadre encore plus mirifique : le château de Jossigny, grâce au Centre des Monuments Nationaux et aux Ateliers du Château de Jossigny, qui pour cette occasion avaient organisés des ateliers, des animations et biens d'autres surprises ! Merci également aux bénévoles présents !

Le cadre change, en effet, mais les enfants ont pu repartir avec un panier bien rempli, comme il se doit.



Une collaboration à renouveler !!!





En faisant un « petit tour » du village, en suivant la rue du bois des Moines, la rue du champ de la ville, la rue Ferraille, la rue de Tournan vers le centre village puis en passant devant l'école et en empruntant le chemin du Colombier pour rejoindre le point de départ (donc ici le tracé en rouge), vous ferez... 2 km exactement !

Par contre, en suivant le tracé jaune, donc en empruntant le chemin du bois des Moines au bout de la rue de la croix Blanchetot, la rue Ferraille, le chemin des Chaudronniers, la rue de Tournan côté Bussy St Georges, et en rejoignant l'ancien lavoir puis en remontant sur le chemin qui longe les champs vers la ligne du RER et enfin en reprenant la rue de Lagny vers le centre village et en

obliquant vers les champs pour rejoindre le chemin du bois des Moines (le chemin « de l'hôpital ») vous ferez environ... 4,5 km. Attention, toutefois : certaines portions de ce tracé peuvent s'avérer dangereuses : la rue de Tournan côté Bussy est peu propice aux piétons et le chemin en terre à partir du lavoir présente des trous et autres irrégularités.

Bonnes promenades !



À partir du 22 avril...info île de France Mobilités

Rentrez plus tard en toute sécurité, nos bus vous raccompagnent !

Avec le service Bus de Soirée, déplacez-vous le soir depuis la gare de Val d'Europe :

- **Sans réservation**, un départ toutes les 45 min vers l'ensemble des arrêts des communes de **Favières, Jossigny, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis**.
- **Une connexion avec le RER A** en provenance de Paris, du lundi au samedi de 21h00 à 23h15 (hors jours fériés).



EN GARE DE VAL D'EUROPE

DU LUNDI AU VENDREDI (HORS JOURS FÉRIÉS)

Arrivée du 20:53 21:24 22:18 23:00

Départ Bus de soirée 21:00 21:45 22:30 23:15

LE SAMEDI (HORS JOURS FÉRIÉS)

Arrivée du 20:39 21:13 22:13 23:00

Départ Bus de soirée 21:00 21:45 22:30 23:15

MODE D'EMPLOI

1. À la Gare de Val d'Europe, sur le quai de la ligne **2292** (quai B), je monte dans le bus.
2. Je valide mon titre de transport.
3. J'indique au conducteur mon arrêt de descente.
4. Le conducteur adapte son itinéraire en fonction des demandes des voyageurs.

Ce service fonctionne sans réservation et tous les titres de transport du réseau Île-de-France Mobilités sont acceptés.

Arrêts desservis par votre bus de soirée.

Depuis la gare de Val d'Europe.

Jossigny*

Bout Pêcheur

Château

Cheval Blanc

Courberonne

*Arrêts desservis uniquement à partir de 22h30 du lundi au samedi. Avant cette heure, vous pouvez vous reporter sur la ligne **2228**

Les frelons asiatiques

Si vous observez un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, vous pouvez vous connecter sur le site de Marne & Gondoire afin de remplir un questionnaire qui étudiera votre demande pour réaliser la destruction du nid par une association, à la charge de l'intercommunalité.

<https://www.marneetgondoire.fr/espaces-naturels-et-biodiversite/demande-d-intervention-frelons-asiatiques-1895.html>

En ce début de printemps, vous pouvez aussi fabriquer votre piège à frelons asiatiques afin d'éliminer quelques spécimens qui tournent dans votre jardin :

1. Coupez la bouteille au Cutter ou au ciseau à mi hauteur et enlevez le bouchon.

2. Versez 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de sirop de fraise ou de cassis ou de grenadine au fond de la bouteille en plastique.

La quantité versée doit être de 5 cm ; le vin blanc permet de tenir à distance les abeilles ou les bourdons qui détestent son odeur.

3. Prenez la partie haute de la bouteille, retournez-la et enfoncez-la dans l'autre partie de la bouteille.

4. Faites un petit trou en haut du piège pour faire passer la ficelle et accrochez-le à 2 m de hauteur.

Vous pouvez aussi percer la partie basse de la bouteille, au-dessus du niveau du liquide. Ces trous, destinés à laisser passer l'odeur du mélange pour attirer les frelons, doivent être d'un diamètre inférieur à 6 mm.

Bien sûr, n'installez pas vos pièges près des maisons ou des jeux d'enfants.



Point sur la fibre

La fibre est disponible sur la commune. Voici les informations, les liens et les contacts pour vous guider.

Vérifier votre éligibilité :

Rendez-vous sur le site XPfibre pour tester votre éligibilité :

<https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Contactez les opérateurs :

Si vous êtes éligible, vous pouvez contacter vos opérateurs.

Attention, tous les opérateurs ne sont pas prêts.

Qui fait quoi ?

Pour Jossigny, le déploiement de la fibre est piloté par le syndicat Seine-et-Marne Numérique.

Quel est le rôle de la Mairie ?

La Mairie n'a aucun pouvoir décisionnaire. C'est la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire qui pilote le dossier du développement numérique puisqu'il s'agit d'une compétence intercommunale et non d'une compétence communale.

Vous êtes une copropriété :

Il faut vous rapprocher d'XP fibre. Une page est dédiée sur leur site.

<https://xpfibre.com/copropriete-syndic>



Déchets verts - ordures ménagères – compostage

Chers habitants, s'il vous plaît, évitez, dans la mesure du possible, de déposer des déchets verts dans les bacs à ordures ménagères (bacs marron).

Mettre des déchets verts dans un container destiné aux ordures ménagères équivaut quasiment à « brûler de l'eau ».

Or, si vous produisez des déchets verts, c'est que vous avez très probablement un jardin.

Dans ce cas, il est préférable de laisser les déchets verts se composte naturellement au fond du jardin ou de les apporter en déchetterie où ils suivront une filière de valorisation.

De plus, au printemps, les déchets verts placés dans les containers à ordures ménagères représentent un tonnage conséquent, ce qui nécessite plus de levées et, forcément, plus de trajets en camions qui consomment de l'essence.

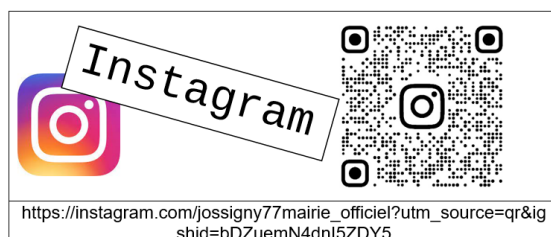
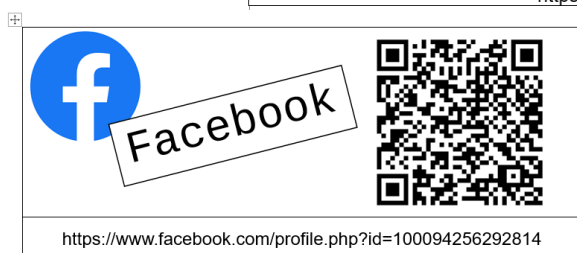
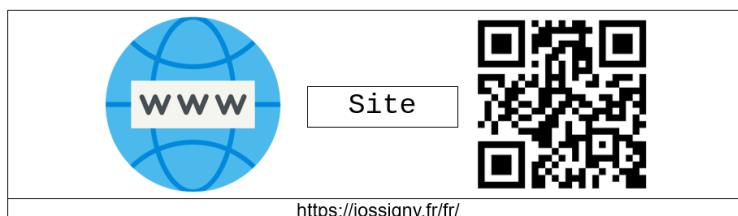
Vous trouverez, sur le site internet du Sietrem de nombreuses informations (très intéressantes...) sur le compostage individuel et vous pourrez même réserver un (ou deux) composteur(s) de 400 litres en bois autoclave contre une participation de 20 euros, le reste du coût de cet équipement étant pris en charge par le Sietrem.

<https://www.sietrem.fr/>

La masse des déchets de cuisine (matières non cuites, végétales, mais aussi marc de café, sachets de thé...) peut être réduite de 20 à 50% par foyer grâce au compostage individuel. Quand arrivent les beaux jours, nous consommons plus de crudités dont les parties non comestibles sont compostables. En compostant, nous réduisons aussi les levées et la consommation de carburant utilisée par les camions poubelles. Et cela fait un bon engrais pour les fleurs ou le potager !



Suivez les informations et l'actualité de la commune



Jossigny, petit village de Seine-et-Marne loin de rien, et proche de tout.